

PERSONNALISER LE DISPOSITIF D'INSERTION POUR REDÉMARRER DANS LA VIE

Lancement fin 2007

Cadre de référence :

- ▶ Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie
- ▶ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Porteur du projet : Direction de la Vie Sociale et Insertion
Services associés : Direction du Développement, DEJC, Direction des Bâtiments Départementaux, Direction de l'Eau et de l'Environnement, Affaires européennes
Partenaires extérieurs : Etat, communes, DDTEFP, DDASS, DDE, PLIE-FSE, Associations, entreprises, CDIAE, contrats de Ville, CAF-MSA

La lutte contre l'exclusion est un axe prioritaire de la politique sociale du Conseil général, avec pour objectif d'adapter le dispositif d'insertion lié au RMI aux besoins du bénéficiaire et faciliter ainsi son retour à la vie active. Depuis le 1er janvier 2004, le Conseil général prend en charge l'attribution, la gestion et le versement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), en plus de l'organisation des actions d'insertion pour laquelle il était déjà compétent.

Les actions d'insertion menées par le Conseil général s'appuient sur le Programme Départemental d'insertion. Le programme actuel contractualise de nombreuses actions avec les partenaires (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, actions d'insertion sur la santé, le logement, l'illettrisme, le budget, l'éducation des enfants...).

Dans le cadre de l'Agenda 21, le Conseil général souhaite renforcer sa politique d'insertion, en particulier l'insertion par l'activité économique, afin d'en améliorer encore son efficacité.

Le projet :

L'action du Conseil général consistera à élaborer dès 2007 un nouveau programme d'insertion. Celui-ci permettra de fixer des objectifs prioritaires en terme d'accès à une formation qualifiante ou à un emploi durable. Ce programme sera conduit en partenariat étroit avec les opérateurs d'insertion.

Ces actions visent l'insertion des personnes et apportent des contributions dans le domaine de l'environnement (espaces verts, traitement des déchets, bâtiment, ...), en faveur du développement humain et solidaire (alimentation, hygiène de vie, conditions de logement,...), mais également en faveur d'une démarche sociale et équitable entre la collectivité et la personne en insertion (travaux de restauration et de valorisation du patrimoine naturel et bâti).

L'accent sera mis en particulier sur la mise en place d'un projet renforcé sur l'insertion par l'activité économique :

- pour un parcours d'insertion adapté au territoire,
- pour développer de l'activité,
- pour participer à la réponse au besoin de services à la personne.

Suivi et indicateurs :

Nombre de bénéficiaires du RMI participant à une action d'insertion
 Nombre de bénéficiaires du RMI ayant, à l'issue du parcours d'insertion, obtenu un emploi durable ou une formation qualifiante.

Environnement

- ▶ Contribuer à valoriser et à préserver le patrimoine naturel
- ▶ Contribuer à valoriser et à préserver le patrimoine bâti local

Social

- ▶ Lutter contre l'exclusion et la pauvreté
- ▶ Faciliter le retour à l'emploi durable des personnes en grande difficulté

Economie

- ▶ Produire des services pour les collectivités
- ▶ Agir pour l'emploi durable

Gouvernance

- ▶ Favoriser les échanges et la coordination des tous les acteurs
- ▶ Contribuer à un parcours d'insertion personnalisé avec une démarche de suivi et d'évaluation continue

